



jeunesse  
fédéralisme  
**représentation**  
innovation sociale  
formation  
international

Contribution de la FAGE

# Le jeune chercheur de l'étudiant au professionnel

*Contribution à l'amélioration du doctorat  
et des études de troisième cycle en France.*

+ d'infos sur

[www.fage.org](http://www.fage.org)



# AVANT PROPOS

Le grade et le titre de docteur sont issus du plus haut diplôme de l'enseignement supérieur français. Cependant, aujourd'hui, le constat est accablant puisque selon les dernières études, reprises par le centre d'analyse stratégique, le taux de chômage des docteurs est plus élevé que celui des titulaires d'un master (10% contre 7% en 2007).

Beaucoup de préjugés existent, aussi bien de la part du monde de l'entreprise sur la vision qu'ils peuvent avoir du doctorant et de la recherche universitaire que de la part du monde universitaire sur le monde de l'entreprise.

L'arrêté du 7 août 2006 régit la formation doctorale. Cependant, il ne prévoit pas tout ou est parfois mal appliqué dans les établissements.

Le doctorant, étudiant en troisième cycle, partage des problématiques inhérentes à tous les jeunes et a fortiori tous les étudiants, notamment la précarité et les difficultés de poursuite de carrière.

Le problème de la valorisation et de la reconnaissance du doctorat est donc plus que jamais d'actualité. La FAGE souhaite rappeler, par l'intermédiaire de cette contribution, son attachement au développement de ce titre universitaire, dans un contexte de société des connaissances et d'économie des savoirs.

A l'aune de la réforme de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 2013, la FAGE souhaite formuler toute une série de propositions sur l'accès et la préparation à la recherche et au doctorat (I), à la formation et au suivi doctoral (II) ainsi que sur la poursuite de carrière et la reconnaissance des jeunes docteurs (III).

<b>Avant propos</b>	<b>2</b>
<b>1. Accès et préparation à la recherche et au doctorat</b>	<b>4</b>
a. Financement	4
b. Information et orientation	5
<b>2. Formation et suivi doctoral</b>	<b>7</b>
a. Formation	7
b. Suivi	9
<b>3. Poursuite de carrière et reconnaissance du doctorat</b>	<b>10</b>

## 1. Accès et préparation à la recherche et au doctorat

La FAGE a ciblé deux domaines où les problématiques sont particulièrement criantes et importantes : le financement ainsi que l'information orientation des candidats à un doctorat.

### a. Financement

La question de la **démocratisation de l'Enseignement Supérieur** est une question primordiale. Cependant, **le doctorat est resté à l'écart** de toutes les politiques mises en place ces dernières décennies pour favoriser l'accès à l'Enseignement supérieur aux classes populaires.

Au vu du constat dressé, **la FAGE propose donc la multiplication des contrats doctoraux**. Cette hausse du nombre ayant un coût, **la FAGE propose un soutien accru des collectivités territoriales**, notamment des régions, qui accordent de manière très disparates, un budget plus ou moins important au soutien de l'ESR (AEF n° 173332).

**La multiplicité des financements rend ces derniers opaques** (financements ANR, régionaux, étatiques,...). **La FAGE propose de clarifier systématiquement de manière générale l'ensemble des types de financement et de les rassembler en un contrat unique doctoral de trois ans, entrainement, de facto, une harmonisation de la rémunération.**

Un dispositif intéressant existe, qui est un moyen de financement et qui a fait ses preuves en faveur de la poursuite de carrière des jeunes docteurs : le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche). **La FAGE, reconnaissant l'efficacité de ce dispositif, souhaite que ce dernier puisse bénéficier à un plus grand nombre d'entreprises**, notamment de PME-PMI, qui méconnaissent souvent la CIFRE. Dans cet objectif, **la FAGE propose une meilleure diffusion aux entreprises, aux futurs doctorants et à l'ensemble de la communauté universitaire de ce dispositif**. La FAGE demande également, à l'instar de ce que propose le Centre d'analyse stratégique, **une fixation d'objectif, lors de la contractualisation entre les établissements et l'Etat, de part de thèses financées par les entreprises.**

Le dispositif CIFRE est un outil pour rapprocher les établissements des entreprises. A lui seul, il est cependant insuffisant. Au niveau local et national, des **rencontres régulières doivent avoir lieu entre ces deux acteurs** de développement économique local et national. **La FAGE propose donc que soient associées davantage les entreprises à l'élaboration des politiques de recherche et d'enseignement**, notamment en élargissant l'obligation de présence des personnalités qualifiées en conseils (section recherche du conseil académique, conseil de laboratoire, conseil des écoles doctorales,...). Dans ce cadre, **la FAGE soutient la logique de transfert qui va dans le sens d'un rapprochement entre les établissements et le monde socio-économique**. Cependant, la FAGE demande à ce que des dispositifs soient mis en place afin que soit **respectée la notion de liberté de la recherche**, notamment dans le choix du sujet de thèse.

Afin que l'ascenseur social puisse atteindre le sommet de l'Enseignement Supérieur, **la FAGE propose l'extension des bourses sur critères sociaux et l'ouverture au FNAU annuel aux doctorants non financés**. L'objectif est double : aider les classes populaires à accéder au doctorat ainsi que compenser très partiellement l'inégalité de financements entre les sciences exactes et les sciences humaines et sociales. **Cette proposition n'entend pas se substituer aux financements traditionnels** du doctorat et se veut être **une solution transitoire et temporaire** à la hausse du nombre de contrats doctoraux.

### >>> EN BREF <<<

- La multiplication des contrats doctoraux avec le soutien des collectivités ;
- Le rassemblement de l'ensemble des financements publics en un contrat unique doctoral (CUD) ;
- L'incitation à l'utilisation des CIFRE, notamment les PME et PMI ;
- la fixation d'un objectif lors de la contractualisation Etat/Etablissement de part de financement par les entreprises ;
- La multiplication des rencontres Etablissement et Entreprises ainsi que l'intégration de ces dernières dans l'élaboration des politiques d'ESR ;
- L'incitation à la logique de transfert, dans le respect de la liberté de la recherche ;
- L'extension des bourses sur critères sociaux et l'ouverture au FNAU annuel aux doctorants non financés.

### b. Information et orientation

L'information et l'orientation sont des problèmes récurrents. Souvent, des étudiants en master ou en doctorat s'y prennent bien trop tard pour faire leurs demandes de financement ou **ne comprennent pas toujours comment fonctionne celui-ci**. Ce défaut d'information est bien plus large, touchant les milieux professionnels, ce qui pose d'autres problèmes en matière de poursuite de carrière et de reconnaissance du doctorat, alors même que dans les autres pays développés, **le titre de docteur (PhD) est bien plus reconnu et valorisé qu'en France**.

C'est dans cet objectif **d'accompagner au mieux les futurs doctorants** que **la FAGE propose l'élaboration et la mise en place d'un guide d'information complet** présentant le doctorat, ses sources de financement, **son taux de poursuite de carrière par discipline**,... rédigé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec l'ANRT, l'ANR, les établissements, les organisations étudiantes... **La FAGE propose également la mise en place d'un guichet unique recensant toutes les informations utiles au doctorat et centralisant des offres de poursuite de carrière post doctorales ainsi que les offres de financements privées, publiques et mixtes du doctorat**. Cela pourra se faire directement par le ministère ou par délégation (comme pour les offres CIFRE, à l'ANRT), en lien avec l'ensemble des SCUIO, BAIP et Ecoles Doctorales (ED).

D'autre part, afin de valoriser le doctorat et de mieux informer les futurs doctorants, il est indispensable de **mettre en place ou de favoriser les initiatives comme les forums des métiers de la recherche**. Ceux-ci doivent se faire

en lien avec les associations d'étudiants (notamment de 3<sup>ème</sup> cycle), les réseaux d'anciens étudiants et laboratoires afin de promouvoir une image globale du doctorat. Par ailleurs, et dans le but d'informer au plus tôt les étudiants, il est nécessaire **d'instaurer dans les forums des métiers déjà existants une partie recherche.**

Par la même occasion, et pour aider le futur doctorant à saisir ce qu'est la recherche et à se dessiner son parcours professionnel, **la FAGE propose la mise en place de stage de recherche ainsi que la mise en place de modules d'initiation à la recherche et de préparation au doctorat dès la licence ou la première année de master.** Ces modules pourront prendre la forme d'UEL/UEO voire même d'UE obligatoire lorsque l'étudiant se destine à une poursuite en doctorat. Ces modules se voudront être des modules de présentation de la recherche en milieu public et privé, d'initiation à la recherche mais également d'aide à la recherche de financement et de détermination du sujet de thèse.

La mise en place de tels modules devra **contribuer à une véritable politique d'orientation active** pour éviter, autant que faire se peut, l'échec et la précarisation en doctorat, où le taux d'abandon reste très élevé, notamment en sciences humaines et sociales, où la part des thèses financées est très insuffisante.

En ce qui concerne le troisième cycle des études de santé (médecine, pharmacie et odontologie), les étudiants internes inscrits dans ses formations produisent chaque année de nombreuses publications scientifiques référencées, dans le cadre de la recherche clinique et de la recherche fondamentale. **La FAGE demande que l'activité de recherche des étudiants en TCES soit reconnue dans leur cursus. Il conviendra le cas échéant de se pencher sur l'articulation entre thèse d'exercice et thèse dite d'université, dans le cadre des carrières hospitalo-universitaires.**

Enfin, concernant plus spécifiquement les étudiants étrangers, la FAGE recommande **qu'un titre de séjour équivalent à la durée réelle de la thèse soit accordé aux doctorants étrangers. Il lui sera de droit prolongé sur demande** afin que le jeune docteur puisse poursuivre sa carrière en France.

#### >>> EN BREF <<<

- L'élaboration d'un guide d'information complet sur le doctorat ;
- La publication des taux de poursuite de carrière par discipline ;
- La mise en place de forums de métiers de la recherche ;
- La mise en place de stages de recherche dès la licence ;
- La mise en place d'UEL/UEO d'initiation à la recherche et de préparation au doctorat dès la licence ;
- La mise en place d'une véritable politique d'orientation active ;
- La création d'un guichet unique du doctorant et du docteur présentant les offres de financement et de poursuite de carrière ;
- La reconnaissance dans le cursus de l'activité de recherche des étudiants en TCES ;
- L'amélioration de l'articulation entre thèse d'exercice et thèse « universitaire » ;
- L'attribution systématique de titres de séjours équivalents à la durée réelle de la thèse pour les doctorants étrangers ;
- La prolongation du titre de séjour pour les jeunes docteurs ayant soutenu en France.

## 2. Formation et suivi doctoral

La formation doctorale et le suivi de la thèse sont deux éléments clés pour finaliser et améliorer la formation du doctorant, afin de lui donner toutes les armes nécessaires pour s'insérer professionnellement, mais également pour lutter contre l'abandon et l'échec.

### a. Formation

Particulièrement à la formation, il est nécessaire de prendre en compte le projet professionnel du doctorant. S'il souhaite s'adonner davantage à un métier dans le privé ou dans le public, sa formation doctorale doit prendre en compte les spécificités de son projet professionnel, sans pour autant lui fermer les portes des autres débouchés possibles. C'est pour cela que **la FAGE propose la mise en place de parcours de formation doctorale en fonction du projet professionnel du doctorant** (enseignant chercheur, recherche dans le privé, ...) afin de lui permettre de suivre un parcours cohérent lors de sa formation. Ces parcours peuvent prendre la forme d'un plan de formation doctoral préconstruit auquel le doctorant pourra choisir des modules de formation spécifiques et d'autres plus généraux, afin de ne pas s'enfermer et lui permettre de prétendre au plus de débouchés possibles. Ce parcours pourra être élaboré par l'établissement, notamment par le biais de son SCUIO, de son BAIP, de ses laboratoires et de son collège des études doctorales en lien avec le monde entrepreneurial.

Ces parcours de formations doctorales devront répondre aux besoins et attentes spécifiques des doctorants mais également du Conseil National des Universités (CNU) en ce qui concerne la qualification des jeunes docteurs (notamment en matière de publication). Dans la pratique, beaucoup de doctorants se retrouvent désarmés lorsqu'ils souhaitent soumettre des publications. Bien que souvent initiés en master à la recherche par l'intermédiaire d'un mémoire, les doctorants doivent approfondir leurs connaissances en matière de méthodologie de la recherche. C'est pour cela que **la FAGE propose la mise en place de modules spécifiques d'aide à la publication, d'approfondissement de la recherche documentaire et de méthodologie de la recherche.**

Les vacances d'enseignement, les heures dispensées dans le cadre de tout type de contrats (doctoraux, ATER, ...) doivent pouvoir être valorisés automatiquement dans le cadre de la formation doctorale comme apportant des compétences spécifiques comme, notamment, la pédagogie et les autres méthodes d'enseignements. **La FAGE préconise à cet effet la reconnaissance systématique des heures d'enseignements (TD et TP) par l'attribution d'ECTS.**

En complément de la reconnaissance pratique de l'enseignement, il est nécessaire que le doctorant puisse avoir accès à une formation sur la pédagogie. Aujourd'hui, certains CIES (Centre Initiation à l'Enseignement Supérieur) subsistent en pratique et offre une formation à la pédagogie aux seuls doctorants sous contrats doctoraux. Pour faire cesser cette inégalité entre vacataires et doctorants sous contrats stables, **la FAGE souhaite qu'une formation à la pédagogie soit offerte à tous les doctorants.** Cette formation à la pédagogie pourra s'inscrire dans le plan de formation doctorale d'un étudiant en troisième cycle, comme proposé précédemment et sera dispensé par les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE).

## b. Suivi

Le suivi fait parfois défaut en doctorat, ce qui concomitamment à un défaut de financement et une précarité de plus en plus difficile à gérer conduit à l'abandon et à l'échec. **La FAGE souhaite que les pouvoirs publics se saisissent également de cette question en réformant en profondeur le suivi doctoral** ou, tout simplement, en faisant appliquer les règles déjà existantes. De facto, la FAGE, en parallèle d'un effort effectué par tous sur la lutte contre la précarité étudiante et, *a fortiori*, doctorante **s'attend à un respect accru de la durée normale d'une thèse, qui est de trois ans.**

Dans de nombreuses écoles doctorales et établissements sont mis en place une charte des thèses clarifiant les obligations réciproques entre le doctorant, son directeur de thèse et son établissement comme prévu par l'arrêté du 3 septembre 1998. Bien que seulement incitative, cette charte a le mérite de clarifier le concours de chacun dans la bonne poursuite des études doctorales. **La FAGE estime que ces pratiques vont dans le bon sens et exige la bonne application de l'arrêté de 1998 relatif à cette charte des études doctorales à l'ensemble des établissements. La FAGE propose de formaliser la signature concomitante de cette charte par les trois acteurs, signature précédée d'un rendez-vous.**

A cet effet, **la FAGE souhaite également, afin de faire un point annuel et de pallier aux éventuelles difficultés rencontrées par le doctorant, que soit mis en place, de manière généralisée, des comités de suivi de thèse** à l'échelle de l'école doctorale de l'établissement. Ils auront pour rôle d'accompagner le doctorant dans ses difficultés et de s'assurer du bon déroulé de sa thèse. Une personnalité extérieure à l'établissement et/ou issue du tissu économique local participera à ce comité.

Le décret de 2009 portant création du contrat doctoral a créé, pour la première fois, un comité de résolution des conflits afin de pallier aux problèmes entre doctorants, directeurs de thèse et établissements. Cependant, ce dispositif est peu connu, parfois n'est jamais mis en place et ne concerne que les doctorants sous contrats doctoraux. C'est pour cela que **la FAGE préconise la mise en place d'un comité de résolution des conflits permanent, à l'échelle de l'établissement**, pouvant être saisi par l'un des trois acteurs mais également par les doctorants ne pouvant prétendre être sous contrat doctoral.

Certains enseignants chercheurs titulaires d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) ainsi que certains Professeurs d'Université (PU) dirigent et accompagnent un très grand nombre de doctorants, parfois, au-delà du raisonnable. Ces cas cependant rares, mettent les doctorants concernés, en grande difficulté. **La FAGE propose une limitation par enseignants chercheurs titulaires d'une HDR et par PU du nombre de doctorants qu'ils suivent et dirigent**, aussi bien en direction pleine et entière qu'en codirection. La FAGE préconise le nombre de trois doctorants en direction par enseignants chercheurs titulaires d'une HDR (jusqu'à cinq maximums en direction et codirection cumulées) et de six doctorants en direction par PU (jusqu'à neuf maximums en direction et codirection).

Afin de rendre le plus efficace possible le suivi de thèse, **la FAGE propose la mise en place d'une véritable politique de formation continue de l'ensemble des enseignants chercheurs** qui se fera par le biais des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education. De manière plus générale, cette politique de formation continue impactera sur l'apprentissage des nouvelles techniques d'information et de communication appliquées à l'enseignement (TICE) mais également elle impactera sur le perfectionnement de la pédagogie.

Enfin, un doctorant intégré étant un doctorant également bien protégé, **la FAGE exige que soit mis fin à la dualité, en matière de représentation dans les conseils et notamment à la section recherche du conseil académique, entre doctorants financés et non financés.** Certains siégeant tantôt dans le collège personnel, tantôt dans le collège doctorants. Il est donc urgent de **créer un collège troisième cycle unique**, quelque soit la situation de ce dernier, y compris les étudiants en troisième cycle de santé.

La recherche en sciences exactes comme en sciences humaines et sociales, dans un contexte de compétitivité des sociétés de la connaissance est de plus en plus internationalisée. L'enseignement et la pratique de la langue revêtent donc, ici, un caractère tout particulier auquel, malheureusement, les établissements ne répondent pas ou peu. Dans cette situation les établissements doivent encourager également les échanges entre laboratoires nationaux et internationaux. **La FAGE propose donc l'enseignement scientifique systématique d'une langue étrangère dès la licence jusqu'au doctorat, avec pour objectif, que les jeunes chercheurs aient un niveau de langue équivalent à un niveau C1 du cadre européen de certification des langues lors de sa soutenance.**

**La FAGE propose également, que les soutenances et la production de thèses en anglais soient autorisées.**

Enfin, **la FAGE souhaite que les établissements encouragent les doctorants à la mobilité internationale en mettant en place des dispositifs pratiques et financiers en faveur des échanges internationaux entre laboratoires.**

Le doctorant, de manière spécifique, et le jeune chercheur, de manière plus générale, ont parfois tendance à s'enfermer dans leurs domaines de prédilection. Afin de promouvoir la transversalité, les travaux communs entre doctorants et inciter à la production scientifique commune, les associations de doctorants jouent un rôle primordial dans ces différents domaines. **La FAGE souhaite que chaque établissement encourage la création et le soutien des associations de doctorants, afin qu'elles puissent contribuer à la production de travaux scientifiques (colloques, articles,...) et incitent à la transversalité et aux échanges.**

### >>> EN BREF <<<

- La mise en place de parcours de formation doctorale en fonction du projet professionnel du doctorant ;
- La mise en place de modules spécifiques d'aide à la publication, d'approfondissement de la recherche documentaire et de méthodologie de la recherche ;
- La reconnaissance systématique des heures d'enseignements (TD et TP) par l'attribution d'ECTS ;
- La mise en place d'une formation à la pédagogie pour les doctorants dans le cadre des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) ;
- L'enseignement scientifique, dès la licence, d'une langue étrangère avec pour objectif d'atteindre un niveau C1 lors de la soutenance de thèse ;
- L'autorisation d'écrire et de soutenir en anglais ;
- L'incitation à la mobilité internationale ;
- La création et le soutien des associations de doctorants dans chaque établissement.

>>> EN BREF <<<

- La mise en place d'une charte des études doctorales à l'ensemble des établissements ;
- La mise en place d'un comité de suivi de thèse à l'ensemble des établissements ;
- La mise en place d'un comité de résolution des conflits permanent ;
- Une limitation par enseignants chercheurs titulaires d'une HDR et par PU du nombre de doctorants en direction et codirection ;
- La mise en place d'une véritable politique de formation continue de l'ensemble des enseignants chercheurs ;
- La création d'un collège troisième cycle unique en section recherche du conseil académique, y compris en troisième cycle santé.

### 3. Poursuite de carrière et reconnaissance du doctorat

La valorisation et la reconnaissance du doctorat ne sont pas à la hauteur en France. Le diplôme le plus recherché est celui d'ingénieur, preuve en sont les études sur l'insertion professionnelle des docteurs. La principale cause est le trop faible échange entre le milieu universitaire et entrepreneurial.

Dans cet objectif de favoriser la poursuite de carrière des jeunes docteurs et de briser la frontière ténue entre le monde universitaire et celui de l'entreprise, la FAGE propose que soit mieux compris les compétences apportées par le doctorat aux entreprises. A cet effet, **il convient de mettre en place une annexe descriptive au diplôme améliorée et personnalisée, une fiche RNCP complète ainsi qu'un référentiel de compétence relatifs au titre de docteur.**

Le rapprochement entre les deux milieux doit se faire en favorisant les rencontres entre docteurs en formation et entreprises. **La FAGE souhaite que soit généralisé des événements permettant la rencontre (morning contacts,...) et des formations (création et gestion d'entreprises,...) animées par des professionnels à destination des doctorants voire des étudiants en master se destinant à un doctorat.** Ces événements pourront être organisés par l'association des doctorants avec le soutien fort de l'établissement. Afin de perpétuer ces échanges, **la FAGE souhaite voir mis en place un réseau de jeunes chercheurs, chercheurs et anciens** issus de l'établissement, le tout par l'intermédiaire et en lien avec les SCUJO, BAIP et Ecoles Doctorales (ED).

L'imbrication se fait aussi en faisant participer les doctorants, aux vies des entreprises du bassin. **La FAGE, propose donc que soient mis en place des stages obligatoires en entreprise, valorisés au sein de la formation doctorale.** Il peut être imaginé à cet effet, un système de stage de longue durée, à raison de quelques heures jusqu'à quelques jours par semaine dans l'entreprise et pouvant ouvrir à rémunération.

Le doctorat est considéré comme une expérience professionnelle de la recherche. A cet effet, une fois que les entreprises auront compris la nécessité stratégique d'innover et de concentrer leurs efforts sur l'embauche de jeunes docteurs, **la FAGE souhaite que soit reconnu, dans les conventions collectives, le grade de docteur.**

Enfin, à l'instar de l'effort qu'elle demande au secteur privé, la FAGE exige la reconnaissance du doctorat dans la fonction publique. A ce titre, **la FAGE propose que soit mis en place, de manière systématique et généralisée, à tous les corps des fonctions publiques, une voix d'accès réservée aux jeunes docteurs sur titre ou sur concours.**

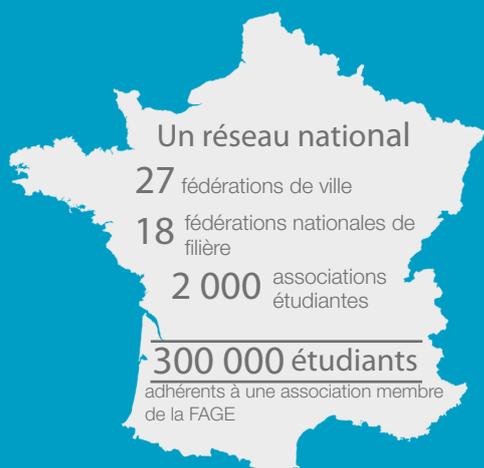
>>> EN BREF <<<

- La mise en place effective d'un supplément au diplôme, d'une fiche RNCP complète et l'élaboration d'un référentiel de compétences ;
- La mise en place d'évènements incitant à la rencontre entre le monde universitaire et entrepreneurial ;
- La mise en place d'un réseau de jeunes chercheurs de l'établissement et du bassin ;
- La mise en place de stages obligatoires en entreprises ;
- La reconnaissance du titre de docteur dans les conventions collectives ;
- La mise en place généralisée et systématiques, à tous les corps des fonctions publiques, d'une voix d'accès réservée aux jeunes docteurs.

# Le jeune chercheur de l'étudiant au professionnel



Contribution à l'amélioration du doctorat  
et des études de troisième cycle en France.



## Qu'est-ce que la FAGE ?

La FAGE, organisation représentative des étudiants reconnue par le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, est la plus importante fédération associative par la taille de son réseau et l'étendue de ses activités. Elle est la seule organisation étudiante à bénéficier à la fois de l'expertise locale via ses fédérations territoriales et de l'expertise de chaque filière via ses fédérations disciplinaires. **Elle fédère ainsi 2000 associations étudiantes.**

Grâce à son fonctionnement fédéral, **la FAGE est en mesure de porter l'ensemble de vos propositions et de représenter au mieux la diversité de vos établissements et les besoins spécifiques de vos étudiants.** Son modèle démocratique donne à chacun un poids important dans ses prises de décisions et permet de rassembler autour de concepts forts, sans pour autant dicter au niveau local des positions éloignées des réalités concrètes du terrain.

**ALLAN ROCHETTE**

*Chargé de Mission*

*3ème cycle - Recherche*

06

[allan.rochette@fage.org](mailto:allan.rochette@fage.org)



**ADRIAN BRUN**

*Vice-président en charge*

*des affaires académiques*

06 33 41 13 53

[adrian.brun@fage.org](mailto:adrian.brun@fage.org)